



**PRÉFET
DU VAL-D'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

**Arrêté n° 2025-01 fixant la liste des publications de presse et des services de presse en ligne habilités
à publier les annonces judiciaires et légales dans le département du Val-d'Oise pour l'année 2026**

Le préfet du Val-d'Oise

Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n° 55-4 du 4 janvier 1955 concernant les annonces judiciaires et légales ;

Vu la loi n° 86-897 du 1^{er} août 1986 portant réforme du régime juridique de la presse ;

Vu le décret n° 2009-1340 du 29 octobre 2009 pris pour l'application de l'article 1^{er} de la loi n° 86-897 du 1^{er} août 1986 portant réforme du régime juridique de la presse ;

Vu le décret n° 2019-1216 du 21 novembre 2019 relatif aux annonces judiciaires et légales ;

Considérant que, pour obtenir l'habilitation à publier les annonces judiciaires et légales, les publications de presse et les services de presse en ligne doivent satisfaire aux conditions prévues par les dispositions de l'article 2 de la loi du 4 janvier 1955 susvisée, notamment ne pas avoir pour objet principal la diffusion de messages publicitaires ou d'annonces, être édité depuis plus de 6 mois, comporter un volume substantiel d'informations originales dédiées au Val-d'Oise et renouvelées sur une base au moins hebdomadaire, et justifier d'une diffusion payante ou, pour les services de presse en ligne, d'une fréquentation minimale, fixée par le décret n° 2019-1216 du 21 novembre 2019 ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Val-d'Oise,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Les annonces judiciaires et légales prescrites par le code civil, les codes de procédure civile ou du commerce et les lois spéciales pour la validité et la publicité des actes, des procédures ou des contrats, seront insérées, pour le département du Val-d'Oise, pour l'année 2026, dans l'une des publications de presse ou l'un des services de presse en ligne dont la liste est fixée aux articles 2 et 3.

Toutes les publications relatives à la même procédure seront insérées dans le même support.

Article 2 : Les publications de presse habilitées à publier les annonces judiciaires et légales sont les suivantes :

La Gazette du Val d'Oise
261, rue de Châteaugiron - 35051 Rennes Cedex 9

L'Écho le régional
261, rue de Châteaugiron - 35051 Rennes Cedex 9

Le Parisien – Édition du Val-d'Oise
10, boulevard de Grenelle - 75015 Paris

Les Échos
10, boulevard de Grenelle - 75015 Paris

Article 3 : Les services de presse en ligne habilités à publier les annonces judiciaires et légales sont les suivants :

20minutes.fr
159, rue Anatole France - 92309 Levallois-Perret

actu.fr
261, rue de Châteaugiron - 35051 Rennes Cedex 9

jss.fr (Journal Spécial des Sociétés)
10, boulevard Haussmann - 75009 Paris

leparisien.fr
10, boulevard de Grenelle - 75015 Paris

lesechos.fr
10, boulevard de Grenelle - 75015 Paris

lemoniteur.fr
20, rue des Aqueducs - 94250 Gentilly

le-publicateur-legal-la-vie-judiciaire.ouest-france.fr
10, rue du Breil - 35051 Rennes Cedex 9

liti.fr
3-5, rue de l'Atlas - 75019 Paris

mesinfos.fr (la Semaine de l'Ile-de-France)
3, rue de Pondichéry – 75015 Paris

bfmtv.com
2, rue du Général Alain de Boissieu – 75015 Paris

lefigaro.fr
14, boulevard Haussmann - 75009 Paris

Article 4 : Les tarifs d'insertion des annonces judiciaires et légales sont définis par un arrêté conjoint des ministres chargés de la communication et de l'économie.

Article 5 : La secrétaire générale de la préfecture du Val-d'Oise, le sous-préfet d'Argenteuil, le sous-préfet de Sarcelles, les maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Val-d'Oise et notifié aux directeurs des publications concernées.

Fait à Cergy, le 15 DEC. 2025

Le préfet,
Pour le Préfet,
La secrétaire générale

Hélène GIRARDOT

Voies et délais de recours : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2 - 4, boulevard de l'Hautil, BP 30322, 95027 CERGY-PONTOISE Cedex), en application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative. La juridiction peut être saisie par le biais de l'application Télérecours citoyens, accessible par internet à partir du site www.telerecours.fr.

Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours administratif, gracieux auprès du préfet du Val-d'Oise et/ou hiérarchique auprès de la ministre de la Culture. Le délai de recours contentieux de deux mois court à nouveau à compter de la décision explicite, ou implicite (le silence gardé pendant deux mois valant décision de refus), prise sur le recours administratif.



**PREFECTURE
DU VAL-D'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°2025-186

PUBLIÉ LE 22 DÉCEMBRE 2025

Sommaire

.Préfecture du Val-d'Oise / Cabinet du préfet

95-2025-12-18-00007 - Liste des centres de formations agréés pour dispenser la formation et organiser l'examen permettant la délivrance du diplôme d'agent de sécurité incendie et d'assistance aux personnes (SSIAP) (1 page)

Page 6

.Préfecture du Val-d'Oise / Direction de la citoyenneté et de la légalité

95-2025-12-15-00014 - Arrêté n° 2025-01 fixant la liste des publications de presse et des services de presse en ligne habilités à publier les annonces judiciaires et légales dans le département du Val-d'Oise pour l'année 2026 (3 pages)

Page 7

.Préfecture du Val-d'Oise / Direction de la coordination et de l'appui territorial

95-2025-12-17-00002 - Avis n° 90 du 17 décembre 2025 de la CDAC 95 relatif à un projet d'extension, par démolition-reconstruction, d'un magasin LIDL sis à Argenteuil afin de porter sa surface de vente totale de 745 m² à 1 484,71 m². (5 pages)

Page 10

Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités / Pôle insertion emploi et protection

95-2025-12-18-00024 - Demande de renonciation de déclaration de madame Assiou Tamdrari Meriem, organisme de services à la personne, enregistré sous le numéro 905088720 à Bezons (1 page)

Page 15

95-2025-12-18-00025 - Récépissé de retrait n° RET D.2025-01 du 18 décembre 2025 d'un organisme de services à la personne association Re-Source enregistrée sous le numéro 400821187 à Montmorency (2 pages)

Page 16

95-2025-12-18-00032 - Récépissé de retrait n° RET D.2025-08 du 18 décembre 2025 d'un organisme de services à la personne association aide familiale populaire, enregistrée sous le numéro 392612941 à Cergy (2 pages)

Page 18

95-2025-12-18-00026 - Récépissé de retrait n° RET D.2025-02 du 18 décembre 2025 d'un organisme de services à la personne association DOMI-VIE enregistrée sous le numéro 430442137 à Vigny (2 pages)

Page 20

95-2025-12-18-00027 - Récépissé de retrait n° RET D.2025-03 du 18 décembre 2025 d'un organisme de services à la personne association la girafe, enregistrée sous le numéro 492288212 à Bezons (2 pages)

Page 22

95-2025-12-18-00028 - Récépissé de retrait n° RET D.2025-04 du 18 décembre 2025 d'un organisme de services à la personne association AQPADI, enregistrée sous le numéro 498353804 à Argenteuil (2 pages)

Page 24